

*Résolution soumise par la Ville de Tecumseh (Ontario)*



**PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR L'AMÉLIORATION DE LA  
RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES CONTENANTS DE BOISSON  
DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

Mai 2026

ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent constitue l'une des réserves d'eau douce les plus importantes au monde, renfermant plus de 20 % de l'eau douce de surface mondiale et fournissant de l'eau potable, des voies de transport, des opportunités économiques et récréatives à des dizaines de millions de personnes au Canada et aux États-Unis.

ET ATTENDU QUE les déchets présents dans les milieux aquatiques et sur les rives des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent menacent la qualité de l'eau, la faune et la santé des écosystèmes.

ET ATTENDU QUE les emballages plastiques et les contenants de boissons figurent parmi les éléments les plus fréquemment recensés dans les évaluations des déchets des Grands Lacs, représentant un flux de matières hautement évitable et récupérable.

ET ATTENDU QUE l'expérience de plusieurs gouvernements à l'échelle internationale démontre que les systèmes de consigne pour les contenants de boisson peuvent atteindre des taux de récupération exceptionnellement élevés, la Norvège ayant enregistré un taux de retour de 92,3% en 2023.

ET ATTENDU QUE des systèmes de consigne pour les contenants de boisson sont déjà en place dans presque toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

ET ATTENDU QUE les administrations dotées de systèmes de consigne continuent d'obtenir de solides résultats, notamment :

- En Ontario, le rapport 2025 sur la gestion responsable du *Beer Store* indique que son système de retour a permis d'atteindre un taux de récupération de 75% pour les contenants en 2025, tandis que le programme ontarien de consigne a atteint un taux de récupération de 71,1%;
- Au Québec, un an après l'élargissement en 2025 de la consigne aux contenants de boisson en plastique, Consignaction a indiqué que plus de 750 millions de contenants avaient été retournés dans le réseau modernisé depuis sa mise en œuvre, ce qui démontre une forte participation du public et l'efficacité croissante des systèmes de consigne.

ET ATTENDU QUE des systèmes efficaces de recyclage et de gestion des matières résiduelles sont essentiels pour prévenir la pollution des écosystèmes d'eau douce par les contenants de boisson et autres emballages, réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre les cibles gouvernementales de réduction des déchets.

ET ATTENDU QUE le plan d'action pour la transformation économique de l'Alliance des villes identifie la promotion de l'économie circulaire comme une stratégie clé pour réduire les déchets, améliorer l'efficacité des ressources et limiter la pollution dans les lacs et les rivières de la région, notamment par des mesures telles que la responsabilité élargie des producteurs, la modernisation de la récupération des matières et les initiatives de réemploi et de recyclage industriels.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE :

- L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie l'adoption ou la modernisation de programmes de consigne pour les contenants de boisson dans l'ensemble de la région, conformément aux meilleures pratiques observées ailleurs dans le monde, en tant qu'outil essentiel pour faire progresser l'économie circulaire, améliorer la récupération des matières et réduire les fuites de déchets dans les milieux aquatiques.
- L'Alliance des villes encourage les gouvernements au Canada à arrimer les systèmes de consigne aux stratégies plus larges d'économie circulaire, notamment les cadres de responsabilité élargie des producteurs, les cibles de réduction des déchets et les efforts visant à moderniser et harmoniser les systèmes de recyclage entre les administrations.

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient transmises : au ministre du Commerce intérieur et d'une économie canadienne, Dominic LeBlanc; à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, Julie Dabrusin; au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce de l'Ontario, Victor Fedeli; au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario, Todd McCarthy; au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec, Bernard Drainville; à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, Pascale Déry.